



Référence à rappeler :
DG/INTERNATIONAL/BL/061987
Objet : Campagne FIOM Mexique

Ambassade du Mexique
9 rue de Longchamp
75116 PARIS

Paris, le 4 décembre 2006

Monsieur l'Ambassadeur,

Au nom des 80 000 membres de la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie de la CFDT (FGMM-CFDT), je vous fait part de mon indignation quant au recours répété de votre gouvernement à l'intimidation, aux arrestations illégales, aux actes de violence meurtrières et aux assassinats dans vos relations avec le Sindicato Nacional de Trabajadores Mineros, Metalúrgicos y Similares de la República Mexicana (SNTMMSRM).

Comme vous le savez, Napoleon Gomez Urrutia, le secrétaire général démocratiquement élu du syndicat national des ouvriers de la métallurgie et des mineurs (SNTMMSRM) a été démis de ses fonctions par la force en mars 2006 après avoir dénoncé la négligence flagrante du gouvernement et de l'entreprise en ce qui concerne la santé et la sécurité dans la mine de Pasta de Conchos, qui a entraîné la mort de 65 mineurs à la suite d'une explosion. La Commission nationale des droits de l'homme du Mexique, qui a enquêté sur l'accident dans les semaines qui ont suivi, a confirmé cette négligence.

La FIOM a porté plainte auprès de l'Organisation internationale du Travail contre le Gouvernement mexicain pour violation de la Convention n° 87 de l'OIT.

La FGMM-CFDT est fermement décidée à soutenir le SNTMMSRM dans son combat pour protéger l'autonomie du syndicat et dénoncer l'ingérence du gouvernement dans les affaires du syndicat quelles qu'elles soient.

En notre qualité de travailleurs de la métallurgie et des mines, de syndicalistes et de personnes qui croient que la justice économique et sociale ne sont pas que des mots, en des idéaux qu'il faut respecter et pour lesquels il faut se battre, nous vous demandons d'utiliser votre influence considérable auprès du

Ministère mexicain du travail et du Gouvernement mexicain et de les encourager à réintégrer Napoleon en tant que dirigeant démocratiquement élu du SNTMMSRM, ce qu'il est légitimement. Nous demandons que le Gouvernement mexicain autorise les syndicats mexicains à décider, au sein de leurs structures, ce qui est le mieux pour leurs membres et les travailleurs au Mexique.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre considération.



Dominique GILLIER
Secrétaire Général

Copie:

SNTMMSRM

Fédération Internationale des Organisations de travailleurs de la Métallurgie

Comité de l'OIT sur la liberté syndicale

Congressional Hispanic Caucus des États-Unis